

Première Synthèses

Informations

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU TROISIÈME TRIMESTRE 2004 :

Moins de départs en retraite qu'au premier semestre

Au troisième trimestre 2004, la rotation de la main-d'œuvre est en baisse dans les établissements d'au moins 10 salariés, sous l'effet conjugué de la baisse des entrées et des sorties.

La part des contrats à durée déterminée (CDD) dans les embauches est en léger recul dans l'industrie et le tertiaire alors qu'elle continue à progresser dans le secteur de la construction. Dans les sorties, la part des licenciements, quel que soit le motif, est en légère hausse. La part des retraites est en recul, après avoir beaucoup progressé au premier semestre dans l'industrie et la construction.

La part des démissions dans les sorties est en hausse chez les salariés de moins de 30 ans. La part des licenciements demeure plus élevée chez les salariés de plus de 50 ans.

Au troisième trimestre 2004, la rotation de la main-d'œuvre diminue (tableau 1). En phase avec le ralentissement de la croissance [1], le taux de rotation atteint 9,9 % sous l'effet conjugué du recul des entrées et des sorties. Après une hausse durant trois trimestres consécutifs [2], le turnover baisse dans chacun des trois grands secteurs d'activité, dans les petits établissements (10 à 49 salariés) et surtout dans les grands établissements (plus de 50 salariés).

Malgré le ralentissement des mouvements d'emploi, le solde des entrées-sorties hors intérim reste positif pour les petits comme pour les grands établissements (graphique 1). Les créations d'emploi sont importantes dans le secteur tertiaire, alors que l'emploi ne progresse que légèrement dans la construction et continue à diminuer dans l'industrie. Au total, sur l'ensemble du secteur concurrentiel non agricole, l'emploi salarié hors intérim est en léger recul au troisième trimestre 2004 [3].

Quel que soit le secteur, les embauches se font majoritairement sous forme de contrat à durée déterminée (71,8 %). La part des CDD dans les embauches diminue légèrement dans les secteurs tertiaire et industriel. Dans la construction, après un an de hausse, la majorité des embauches s'effectue désormais en CDD.

Après avoir diminué depuis le quatrième trimestre 2003, la part des licenciements dans les sorties repart à la hausse. L'augmentation des licenciements économiques est particulièrement nette dans l'industrie. Dans le tertiaire et la construction, ce sont les licenciements

pour motif autre qu'économique qui progressent.

La part des retraites dans les sorties avait beaucoup augmenté au premier semestre 2004. Dans l'industrie et la

construction, près d'une sortie sur dix était due à un départ à la retraite. Ce mouvement, vraisemblablement lié à la loi du 21 août 2003 sur la réforme des retraites (1), s'estompe au troi-

sième trimestre : la part des sorties pour motif de retraite est en baisse dans chacun des trois grands secteurs.

Marine LEROUX
(Dares)

(1) - Depuis le 1er janvier 2004, les assurés qui sont en activité depuis l'âge de 14, 15 ou 16 ans peuvent faire valoir leurs droits à la retraite avant 60 ans s'ils totalisent 160 trimestres de cotisations

Tableau 1
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 10 salariés ou plus
Entrées et sorties en baisse dans chacun des trois grands secteurs

Données CVS en %
Taux pour 100 salariés présents en début de trimestre

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2003	2004			2003	2004			2003	2004		
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Taux d'entrée	10,5	11,0	11,0	10,9	9,2	9,5	9,9	9,5	9,7	10,0	10,3	10,0
Industrie	5,8	5,6	6,2	6,2	3,9	4,0	4,3	3,8	4,4	4,4	4,7	4,4
Construction	6,2	6,7	6,4	6,1	4,4	4,5	4,5	4,5	5,5	5,8	5,7	5,5
Tertiaire	12,4	13,2	13,1	12,9	12,6	12,9	13,4	12,9	12,5	13,0	13,3	12,9
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées												
Ensemble	58,9	59,9	61,5	60,3	69,8	68,2	68,7	68,0	65,5	64,9	66,0	64,9
Industrie	56,9	57,4	56,1	53,0	62,5	61,1	60,9	60,4	60,7	59,6	59,3	58,6
Construction	50,1	50,5	51,1	52,9	33,6	33,0	36,8	36,6	44,9	45,2	46,5	47,4
Tertiaire	59,6	60,6	62,7	61,4	71,6	70,1	70,8	70,1	67,0	66,4	67,7	66,7
Part des contrats à durée déterminée dans les embauches *												
Ensemble	65,1	65,8	66,7	65,6	76,3	76,0	76,0	75,8	71,9	72,0	72,4	71,8
Industrie	61,6	61,7	60,3	58,4	71,7	70,1	69,6	69,3	68,4	67,2	66,6	65,7
Construction	53,0	53,1	53,9	56,1	37,5	37,1	40,6	40,8	48,4	48,6	49,8	51,0
Tertiaire	66,3	67,1	68,3	66,8	77,8	77,9	77,6	77,7	73,3	73,6	74,2	73,4
Taux de sortie	10,4	10,7	10,9	10,7	9,2	9,5	9,8	9,3	9,7	9,9	10,2	9,8
Industrie	6,1	6,2	6,3	6,4	4,3	4,5	4,5	4,2	4,8	4,9	5,0	4,7
Construction	6,2	6,2	6,1	6,0	4,1	4,3	4,6	4,6	5,4	5,4	5,5	5,4
Tertiaire	12,2	12,6	12,8	12,6	12,5	12,6	13,1	12,4	12,4	12,6	13,1	12,4
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties												
Ensemble	46,7	48,3	49,8	48,7	58,2	58,7	59,4	59,0	53,7	54,6	55,8	55,0
Industrie	35,9	37,1	36,7	35,4	42,1	41,0	41,5	42,9	40,2	39,8	40,0	40,6
Construction	25,4	27,9	27,6	29,9	18,9	18,2	19,0	19,2	23,5	24,6	25,0	26,2
Tertiaire	49,4	51,1	52,9	52,0	62,2	62,9	63,5	63,2	57,5	58,2	59,4	58,8
Part des démissions dans les sorties												
Ensemble	24,1	22,0	22,4	23,3	13,8	13,2	12,7	13,7	17,7	16,6	16,3	17,6
Industrie	25,4	24,5	25,0	24,9	13,3	12,8	12,2	13,2	16,9	16,5	16,3	16,9
Construction	38,0	37,5	37,3	37,9	32,5	30,8	29,4	28,2	36,0	35,0	35,2	34,7
Tertiaire	22,9	20,7	21,0	22,0	13,4	12,9	12,4	13,4	17,1	16,0	15,6	16,8
Part des licenciements économiques dans les sorties												
Ensemble	2,6	2,3	2,1	2,3	2,0	1,6	1,4	1,5	2,3	1,8	1,7	1,8
Industrie	7,2	6,4	5,2	9,1	7,5	5,6	5,6	6,3	7,4	5,8	5,6	7,1
Construction	2,0	2,8	3,5	2,5	1,4	1,1	0,7	0,7	1,9	2,3	2,3	1,9
Tertiaire	2,0	1,7	1,5	1,5	0,9	0,8	0,7	0,6	1,4	1,1	1,0	1,0
Part des autres licenciements dans les sorties												
Ensemble	6,8	6,5	6,2	6,4	6,6	6,2	5,7	5,8	6,7	6,4	5,8	6,0
Industrie	9,3	9,1	9,3	9,5	9,0	8,6	8,4	8,2	9,1	8,8	8,7	8,6
Construction	10,5	11,8	10,5	10,9	18,7	15,5	15,2	15,6	12,9	12,9	12,2	12,5
Tertiaire	6,2	5,8	5,5	5,6	5,8	5,6	4,9	5,1	6,0	5,7	5,1	5,3
Part des retraites dans les sorties												
Ensemble	1,9	2,9	2,8	2,1	2,4	4,2	3,9	3,3	2,2	3,7	3,5	2,9
Industrie	4,7	7,8	7,2	5,4	6,7	13,5	12,7	9,3	6,1	11,7	11,0	8,0
Construction	4,9	7,0	8,4	5,1	7,5	13,2	11,5	10,0	5,6	9,1	9,4	6,8
Tertiaire	1,2	1,9	1,9	1,4	1,4	2,3	2,1	2,0	1,4	2,2	2,0	1,8
Taux de rotation	10,5	10,8	11,0	10,8	9,2	9,5	9,9	9,4	9,7	10,0	10,3	9,9
Industrie	6,0	5,9	6,2	6,3	4,1	4,3	4,4	4,0	4,6	4,7	4,9	4,5
Construction	6,2	6,4	6,3	6,1	4,2	4,4	4,6	4,6	5,4	5,6	5,6	5,4
Tertiaire	12,3	12,9	13,0	12,7	12,5	12,7	13,3	12,7	12,5	12,8	13,2	12,7

Source :
Dares,
DMMO/EMMO.

Note : les transferts entre établissements et les fins de période d'essai pour les sorties complètent ces parts. 60 % des entrées sont réalisées par les établissements de 50 salariés ou plus.

* Les embauches correspondent aux entrées sous forme de CDI ou CDD (c'est à dire hors transferts de salariés entre établissement d'une même entreprise),

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- *La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Œuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- *L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Œuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la Dares interroge par sondage stratifié, selon la zone d'emploi et le secteur d'activité, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Depuis le premier trimestre 1996, la Dares publie, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. À partir de 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes (ce trimestre, les différences par âge - voir encadré 2).

Le taux de rotation est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le *taux d'entrée* (respectivement de *sortie*) est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement des sorties) du trimestre et l'effectif de début de trimestre.

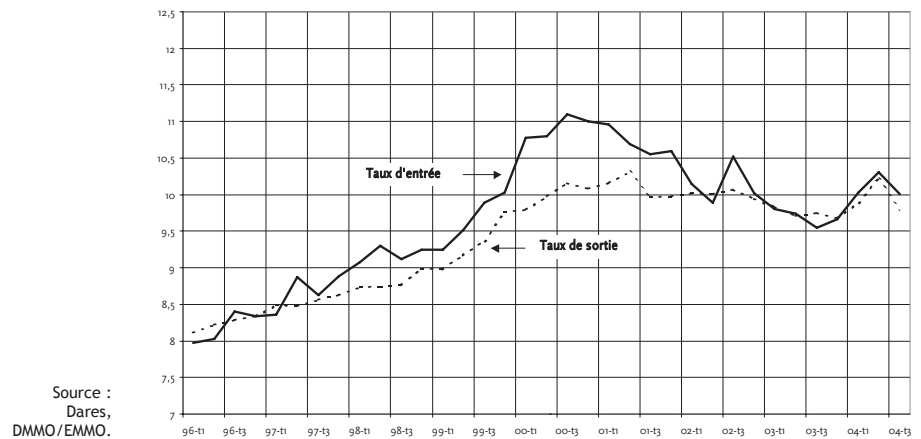
La part des CDD dans les entrées (tableaux 1 et A) est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD ainsi que des entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

La part des CDD dans les embauches est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

Les CDD comprennent les contrats d'apprentissage et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'enquête Emploi de l'Insee.

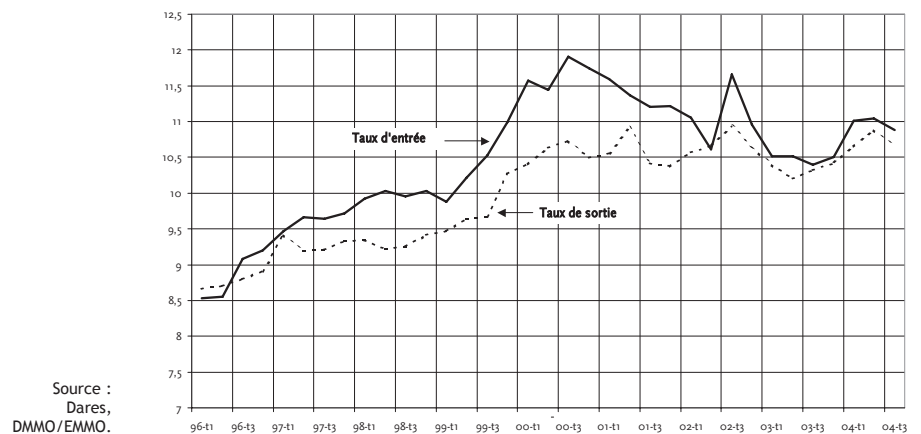
Graphique 1
Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus

Données CVS trimestrielles en pourcentage



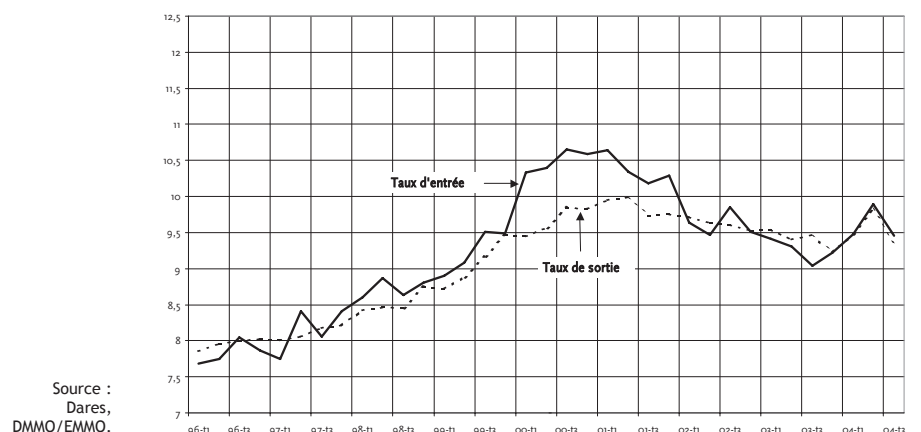
Graphique 2
Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 à 49 salariés

Données CVS trimestrielles en pourcentage



Graphique 3
Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus

Données CVS trimestrielles en pourcentage



LES LICENCIEMENTS AUGMENTENT AVEC L'ÂGE

Au troisième trimestre 2004, la part des recrutements sous contrat à durée indéterminée (CDI) est en progression chez les salariés de moins de 30 ans et chez ceux de plus de 50 ans (tableau A). Les jeunes sont moins fréquemment recrutés en CDI que leurs aînés : environ un quart des embauches de moins de 30 ans se font en CDI contre un tiers pour les 30-49 ans et près de 30 % pour les plus de 50 ans.

La part des sorties pour fin de CDD est en diminution pour les trois tranches d'âge. Les fins de CDD restent néanmoins le motif de sortie d'établissement le plus fréquent, y compris pour les plus de 50 ans : le tiers d'entre eux quittent l'établissement suite à une fin de CDD, le quart pour un départ en retraite. La part des retraites dans les sorties baisse au troisième trimestre après avoir beaucoup augmenté au cours du premier semestre.

La part des démissions dans les sorties augmente sensiblement chez les jeunes (+1,1 point). Elle augmente également un peu chez les plus de 50 ans mais la propension à démissionner reste deux fois plus faible au-delà de 50 ans. Dans les petits établissements (10 à 49 salariés), la part des démissions dans les sorties progresse pour les trois tranches d'âge.

La part des licenciements dans les sorties augmente avec l'âge : les licenciements (économiques ou non) concerne 4,2 % des sorties des jeunes (moins de 30 ans), 11,2 % des sorties des salariés âgés de 30 à 49 ans et 14,4 % des sorties des seniors (50 ans ou plus). Cet écart structurel entre les jeunes et leurs aînés se renforce très légèrement au troisième trimestre 2004.

Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus Structure des entrées et des sorties par âge Hausse de la part des démissions pour les moins de 30 ans

Données CVS en pourcentage

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2003		2004		2003		2004		2003		2004	
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
ENTRÉES												
Part des contrats à durée déterminée dans les embauches des :												
Moins de 30 ans	67,0	67,8	68,8	67,9	78,9	79,4	79,7	78,8	74,1	74,7	75,2	74,2
30 à 49 ans	61,0	60,7	61,9	60,7	70,8	70,4	70,6	70,8	66,9	66,5	66,8	66,6
50 ans ou plus	65,5	64,0	68,2	64,8	75,0	73,8	74,4	74,4	71,4	69,5	71,7	70,2
SORTIES												
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties des :												
Moins de 30 ans	53,0	55,4	55,6	54,6	68,8	70,9	72,2	71,2	62,6	64,3	65,0	64,3
30 à 49 ans	40,9	42,6	45,4	43,5	50,9	52,5	53,4	52,6	46,9	48,3	50,1	48,9
50 ans ou plus	35,1	32,8	36,3	35,9	34,0	31,4	31,7	31,9	34,6	31,7	33,5	33,3
Part des démissions dans les sorties des :												
Moins de 30 ans	25,4	23,1	24,0	24,7	14,2	13,5	13,3	14,3	18,7	17,6	17,7	18,8
30 à 49 ans	26,0	24,8	24,8	25,1	16,9	16,3	16,3	15,9	20,5	19,8	19,9	19,6
50 ans ou plus	12,7	11,6	11,4	12,5	7,4	6,4	6,2	6,0	9,2	8,3	8,3	8,4
Part des licenciements économiques dans les sorties des :												
Moins de 30 ans	1,1	1,0	0,8	0,8	0,7	0,5	0,4	0,4	0,9	0,7	0,6	0,6
30 à 49 ans	3,8	3,5	3,2	3,7	3,0	2,6	2,3	2,3	3,3	2,9	2,7	2,9
50 ans ou plus	5,1	4,5	3,7	5,4	5,2	3,6	4,1	3,6	5,1	4,1	3,9	4,1
Part des autres licenciements dans les sorties des :												
Moins de 30 ans	4,5	4,4	4,1	3,8	4,3	4,0	3,5	3,4	4,4	4,2	3,8	3,6
30 à 49 ans	8,8	9,0	8,3	9,0	8,7	8,3	8,1	7,8	8,8	8,6	8,2	8,3
50 ans ou plus	10,4	9,6	8,5	10,4	11,4	10,6	10,1	10,4	11,2	10,2	9,5	10,3
Part des retraites dans les sorties des												
50 ans ou plus	17,6	24,4	23,7	20,3	20,8	30,5	30,8	27,9	19,6	28,2	28,0	25,1

Source :
Dares,
DMMO/EMMO.

Note : les transferts entre établissements et les fins de période d'essai complètent ces parts.

Les données en italiques sont des données brutes car aucune saisonnalité particulière n'a été détectée.

Bibliographie

[1] Dares (2005), « Conjoncture de l'emploi et du chômage au troisième trimestre 2004 : emploi en hausse dans une croissance ralentie », *Premières Informations*, Dares, n° 01.1, janvier.

[2] Lutinier B. (2005) : « Les mouvements de main-d'œuvre au deuxième trimestre 2004 : augmentation des entrées et des sorties dans un contexte favorable », *Premières Informations*, Dares, n° 17.2, avril.

[3] De Riccardis N., Fabre E. (2004) : « Évolution de l'emploi salarié au troisième trimestre 2004 : légère hausse de l'emploi total », *Premières Informations*, Dares, n° 52.3, décembre.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES
sont édités par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale,
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15,
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)
Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14)
Télécopie : 01.44.38.24.43 / Réponse à la demande : 01.44.38.23.89

e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. / Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €, CEE (TTC) 124,30 €, DOM-TOM (HT) : 123 €, hors CEE (TTC) 127 €.

Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.